



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 26 juin 2026 DELIBERATION

Rapporteuse : Madame La Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,
M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUIX, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOÏPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUIX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

Était absente :

- Mme Anne SAOUTER

8 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION ADEM64

Il est rappelé à votre assemblée que la Commune est adhérente à l'Association Départementale des Élus de la Montagne des Pyrénées-Atlantiques (ADEM64).

L'ADEM64 a pour principal objet de créer des liens de solidarités entres tous les maires, représentants municipaux, communautaires, syndics, conseillers départementaux, régionaux, parlementaires, s'intéressant aux questions d'économie montagnarde. Elle a aussi en charge l'étude au point de vue économique, administratif, financier, social et politique de toutes les questions concernant la montagne en général, les collectivités, les habitants et les structures.

Par courriel en date du 19 mai 2026, le Président de l'association
soit désignée la représentation de la commune à l'association.

Il convient donc de désigner 1 délégué.e titulaire et 1 délégué.e suppléant.e pour siéger
lors des réunions plénières et des commissions de cette association.

S'agissant d'une nomination, la désignation doit normalement se faire à bulletin secret.

Toutefois, le Conseil municipal, s'il le souhaite, peut décider que ses membres sont
désigné.es par un vote à main levée. Ce mode de scrutin requiert l'accord de l'unanimité
des conseillers.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

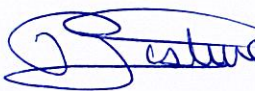
- **DÉCIDE** que la désignation des délégué.es à l'association « ADEM64 » se fera par un
vote à main levée,
- **DÉSIGNE** Madame la Maire comme déléguée titulaire au sein de l'association « ADEM
64».
- **DÉSIGNE** Monsieur Nicolas MALEIG comme délégué suppléant au sein de l'association
« ADEM 64».

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 3/06/2026




La Maire,


Marie-Lyse BISTUÉ

